



ARRÊTÉ TEMPORAIRE PORTANT RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT

AR-2024-012

LE MAIRE DE BRETENOUX,

- VU** la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales, complétée et modifiée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 ;
- VU** le Code de la Route et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.18 et R 411.25 à R 411.28 ;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6 ;
- VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ;
- VU** la demande formulée le 20 janvier 2024, par l'association l'**Écurie des 1000 Tours**, représentée par **Monsieur Stéphane DEVEZ, Président** ;
- CONSIDÉRANT** qu'en raison du passage d'une épreuve spéciale lors de la course automobile Rallye Castine Terre d'Occitanie, il y a lieu **d'interdire le stationnement et la circulation, Chemin rural de Castelnau à Cornac.**

ARRÊTE

- ARTICLE 1 :** Le **dimanche 05 mai 2024 de 05h00 à 21h00**, le stationnement et la circulation seront **interdits**, sur le Chemin rural de Castelnau à Cornac, **autant que de besoin**.
- ARTICLE 2 :** La signalisation sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvées par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992. La fourniture, la pose et la maintenance de la signalisation seront assurées par les soins de l'association l'**Écurie des 1000 Tours**.
- ARTICLE 3 :** Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.
- ARTICLE 4 :** Monsieur le Maire de la Commune de BRETENOUX et les services de Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A BRETENOUX, le 05 février 2024.



Crayssac - 46400 Saint Laurent les Tours

Notifié le :

07 février 2024



Le Maire,

Pierre MOLES

Diffusion :

Préfecture : pour attribution - **Gendarmerie** : pour attribution - **Sapeurs-Pompiers** : pour attribution

Cet arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, ou par l'application informatique en ligne Télérecours (accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de la date de publication et de notification. Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux).

Demande d'arrêtes Rallye Castine Terre d'Occitanie 2024 - Epreuve spéciale : Miers ; Reilhac; Saint Laurent les Tours

stephane.devez@orange.fr <stephane.devez@orange.fr>

samedi 20 janvier 2024 à 11:17 réception

À : Mairie de Miers , Mairie de Carennac , Mairie de Reilhac , Mairie de Lunegarde , Mairie de Durbans , Mairie de Flaujac Gare , Mairie de Saint Laurent les Tours , mairie.st.jean.lespinasse@wanadoo.fr , belmont.bretenoux@wanadoo.fr , mairie-cornac@info46.fr , Mairie St Michel Loubéjou , Mairie de Bretenoux

 image001.jpg
37 Ko

Bien chers élus bonjour,

Je me permets de me rapprocher de vous, concernant les horaires des arrêtes municipaux de circulation (voies communales) qu'il vous faudra établir afin de permettre l'organisation du prochain Rallye Castine Terre d'Occitanie.

Comme vous le savez, ces arrêtes doivent être envoyés de votre part sur la plateforme : <https://www.manifestationsportive.fr/> , cependant je vous demande s'il vous est possible, de bien vouloir me les mettre en copie sur mon adresse mail.

Afin d'avoir une harmonie cohérente des horaires d'arrêtes je vous demande les horaires suivants :

Dimanche 05 mai 2024 de 05h à 21h.

Je vous remercie par avance pour votre collaboration.

Bien cordialement

Stéphane

Stéphane DEVEZ

Président de l'Ecurie des 1000 Tours

Crayssac

46400 St Laurent- les -Tours

Tel: 06-81-91-45-95 / 05-65-10-81-69

stephane.devez@orange.fr

RALLYE
RCastine
TERRE d'OCCITANIE

www.asacastine.fr

